

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2538

présenté par

M. Tavel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurine, Mme Taurinya, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la suppression de l'article 17, qui prévoit d'encourager la fourniture d'énergie à travers des contrats de vente directe entre acteurs privés, producteurs et consommateurs finaux d'énergie (un nouveau dispositif également connu sous le nom de « power purchase agreement » ou « PPA »).

Ce mécanisme fondé sur le marché contribuerait à rompre le principe de solidarité entre consommateurs : chacun paierait un prix différent en fonction des contrats qu'il est parvenu à signer. Ce mécanisme est loin d'introduire des garanties de long terme pour protéger des producteurs qui seraient exposés aux prix de marché, comme peuvent le faire les dispositifs soutenus par la puissance publique (par exemple les dispositifs actuels d'obligation d'achat ou de contrat de rémunération que les « PPA » viendraient remettre en cause). Au contraire, les « PPA » ont vocation à bénéficier principalement aux plus gros acheteurs en capacité d'obtenir de meilleurs

prix et qui contribueraient ainsi proportionnellement moins au financement de notre système énergétique.

De notre point de vue, l'énergie est un bien commun. Notre vision du financement du système énergétique est fondée sur la justice sociale et la solidarité et s'oppose aux logiques de marché. C'est pourquoi nous proposons la gratuité des premières quantités d'énergie indispensables, une tarification sociale progressive et des tarifs régulés soutenus par la puissance publique.

Cette approche est à la fois juste et pragmatique : ce sont depuis toujours des mécanismes soutenus par l'État et qui échappent d'une façon ou d'une autre aux logiques du marché (comme les obligations d'achat, ou d'une façon certes inutilement complexe, les contrats de rémunération) qui ont permis les investissements dans les énergies renouvelables, en garantissant des prix et un cadre à long terme qui soit à la fois stable, prévisible et juste.